

ABONNEMENT.

Saumur: 30 fr. 1 an... 16 6 mois... 8 3 mois... 4
Poste: 35 fr. 1 an... 18 6 mois... 10 3 mois... 5

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

19 Février 1883.

SÉNAT.

LA LOI DE PROSCRIPTION.

Stance du 17 février. — M. Challemel-Lacour vient défendre les projets de proscription. Il regrette que la commission sénatoriale ait jugé à propos de rejeter la transaction consentie par la Chambre des députés.

Les Princes se trouvent placés en dehors du droit commun, vu le danger qu'eux et leurs amis créent pour la République. Ils auraient dû le comprendre et s'expatrier volontairement.

M. Allou, rapporteur, répond que la conciliation dont on parle équivaudrait à une soumission et à une défaillance. La proposition Barbey ne diffère pas du texte primitivement voté par la Chambre des députés, car il remet au pouvoir exécutif, au lieu du pouvoir judiciaire, le soin d'apprécier l'acte ou la manifestation hostile aux institutions républicaines.

M. Léon Say parle contre la clôture. Il est, en effet, nécessaire que les républicains qui, comme lui, n'adhèrent pas à la loi projetée, puissent développer les motifs de leur opposition.

M. Waddington vient ensuite à la tribune. On dit tout de suite que c'est le favori de l'Elysée et le président du conseil rêvé par M. Grévy.

Il ne veut que motiver le vote de ses amis, qui comme lui pleurent, dans une grande tristesse, sur la ruine de la liberté!

Le Sénat vote par 440 voix contre 439 le passage à la discussion des articles de la loi.

REJET DE LA PROPOSITION BARBEY.

Après des discours de M. Devès et de M. Say, l'article premier de la proposition Barbey est mis aux voix.

Nombre des votants... 279 Majorité absolue... 140 Pour... 137 Contre... 142

Le rejet de l'article premier entraînant logiquement la chute de toute la loi, puisqu'il en formait la partie capitale, l'article 2 est repoussé à mains levées.

Par une étrange chinoiserie, on a passé une bonne demi-heure à chicaner sur la question de savoir s'il fallait mettre aux voix l'ensemble d'un projet dont tous les articles ont été séparément rejetés.

M. Buffet a été obligé d'y déployer toute l'énergie de son bon sens.

M. Pelletan, le questeur ramolli enterré par miséricorde dans sa sinécure, prétend qu'un jour, la droite, dans une commission, a fait prévaloir la théorie contraire.

M. de Parieu, qu'il avait spécialement cité, lui répond:

— Eh bien! si j'avais jamais fait pareille chose, j'aurais une rude absurdité sur mon dos.

Cela suffisait. M. Le Royer lui-même le reconnaît. La gauche lève tout au plus cinquante mains de fanatiques, pour soutenir cette manœuvre ratée d'avance, et l'on s'en va, après remise à jeudi de la prochaine séance, en pestant contre les déflections que n'ont pu conjurer les promesses prodiguées.

C'est cependant bien naturel; il n'y a pas de ministère. Et les prometteurs ne paraissent pas du tout devoir être les teneurs.

Chronique générale.

LA CRISE MINISTÉRIELLE.

M. Madier de Montjau avait, du haut de la tribune de la Chambre, crié: Sus au Sé-

nat! Et le Sénat, voyant enfin que l'ostracisme pourrait aussi l'atteindre, a repoussé le projet de proscription.

Il est constant aujourd'hui que le conflit existe désormais plus vif, plus aigre que jamais, entre la Chambre et le Sénat.

L'opportunisme, spécialement battu, exhale sa colère en termes amers et l'intransigeance ne peut se consoler de n'avoir pu entraîner le Sénat dans la voie du suicide.

Quant à M. Grévy, son embarras est extrême. Où trouvera-t-il des ministres capables de gouverner dans les circonstances actuelles? Les Devès et les Thibaudin ne peuvent plus se représenter dans l'arène parlementaire après l'échec subi. M. Ferry est impossible, vu ses votes, et, pour le même motif, l'entrée de M. de Freycinet aux affaires est invraisemblable. Il y a bien M. Léon Say et M. Waddington, ces deux auteurs siamois d'un amendement malheureux, qui ont essayé de réparer leur attitude équivoque, mais la Chambre ne ferait peut-être pas au premier aussi bon accueil que M. de Rothschild, et quant au second, il n'obtiendrait pas une longue hospitalité sur les bancs ministériels.

La crise n'est donc pas dénouée, et si demain le Journal officiel contient la liste d'un nouveau cabinet, il ne faudra pas en conclure que la République est hors de peine.

On craint que la crise ne se complique de toutes les sottises que le jacobinisme ne manquera pas d'imposer à un pouvoir battu. On parle de « faire marcher » la France à coups de décrets, mais les auteurs de ces propos violents oublient que l'infirmité de leur puissance répond mal à la noirceur de leurs desseins.

Le Voltaire publie un article très-vif contre M. Wilson, qu'il appelle plaisamment « le maire du palais ». Il accuse M. Wilson de se montrer, devant M. Grévy, l'ennemi acharné de MM. Léon Say, Jules Ferry et Challemel-Lacour. « La situation est intolérable, dit le Voltaire. L'Elysée est devenu le foyer des intrigues parlementaires. On voit M. Wilson, et son beau-père et ami M.

Grévy, conspirer contre leurs propres ministres. Le troisième pouvoir, fait pour mettre l'harmonie dans le gouvernement, est un instrument de discorde et de division. Une confusion étrange s'établit par le séjour inconstitutionnel de M. Wilson, député et président de la commission du budget, à l'Elysée. On ne sait plus où s'arrête M. Wilson et où commence M. Grévy. »

Les condamnations de l'Index sont publiées par M. l'évêque d'Evreux qui les fait connaître en y joignant cette instruction adressée à ses prêtres:

« Vous avez, vous, prêtres, en votre qualité de pasteurs des âmes, et les pères de famille catholiques ont avec vous le droit et le devoir grave de veiller sur la manière dont se donne l'enseignement primaire dans les écoles. Que l'instituteur reste neutre, au point de vue religieux, dans cette grande et délicate fonction de l'enseignement de l'enfance, nous le déplorerons dans l'amertume de nos âmes, nous mettrons tout en œuvre pour essayer de combler le vide, et nous attendrons avec espérance des jours meilleurs. Mais que l'instituteur soit le porte-drapeau de l'impiété et perde les âmes par un enseignement que la religion condamne, nous ne le souffrirons jamais. »

On commente beaucoup le remplacement de M. le général Husmann, directeur de la cavalerie au ministère de la guerre.

On attribue cette mesure du ministre intérimaire, M. Thibaudin, au refus fait par le général Husmann de s'associer à la décision arbitraire aux termes de laquelle M. le duc de Chartres, colonel d'un régiment de cavalerie, serait mis en non-activité perpétuelle par retrait d'emploi.

L'Appel au Peuple assure, sous toutes réserves d'ailleurs, que, faute de travail, l'usine Cail, à Paris, est sur le point de renvoyer ses 2,000 ouvriers.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE DU DOCTEUR

PAR ÉDOUARD DIDIER.

V — (Suite)

— Mais es-tu bien sûre, dit la rose d'Antibes après un silence, es-tu bien sûre, Catherine, que c'est en accomplissant des bonnes actions comme celle-ci que M. Marius a engagé deux années de son revenu à Salomon?

— Si j'en suis sûre, mam'zelle, mais c'est à dire que j'ai des preuves à l'appui, des preuves plein les mains. Brave M. Marius! le voilà tout de même dans de grands embarras, et, soit dit sans médisance, c'est la faute de votre père, mam'zelle.

— Catherine!

— Oui, mam'zelle, vous ne m'empêchez pas de dire que, pour un homme d'âge, un homme ancien, votre père agit légèrement en n'envoyant M. Marius faire le service de sa clientèle que chez de pauvres gens où il devrait être bien certain que la bourse de M. Marius finirait par rester. Dame! on est jeune, on a le cœur sur la main, c'est tout simple. Et pendant qu'il donne ainsi tout aux

autres, M. Marius se refuse le nécessaire. Ce n'est pas pour en médire, mais sa garde-robe a fâcheusement besoin d'être renouvelée. Ses pantalons tombent en ruines, son chapeau est chauve, ses bottes sont invraisemblables, et quant à son habit noir, ne l'ai-je pas surpris l'autre jour en train de passer de l'encre sur les coutures!

— Tu dis?

— Oui, mam'zelle, de l'encre sur les coutures! c'est sa manière de le rajeunir. Vous avez beau dire, mam'zelle, mais pour souffrir ces choses-là, il faut que votre père, qui les voit, soit, comme on dit, un fier original!

— Catherine! dit Aurora d'un ton fâché, c'est mal, très-mal. Je vous défends de jamais parler ainsi de mon père.

— C'est bien, mam'zelle, je n'en parlerai plus, mais c'est tout de même bien dur!

— Allons, je ne l'en veux pas, c'est ta langue qui est, comme toujours, un peu trop intempérante, dit Aurora, en souriant, après avoir essuyé de ses doigts mignons une larme que ses reproches avaient amenée dans les yeux de sa nourrice.

— Mais, ajouta-t-elle, quelqu'un rentre, je crois que c'est M. Marius. Viens, nourrice, je ne veux pas qu'il nous trouve ensemble ici.

Et elle sortit par une porte, emmenant la vieille nourrice, pendant que Marius entrait par l'autre.

Marius était alors, comme nous l'avons dit, un

garçon de vingt-huit ans. Malgré les faits qui viennent de nous être révélés par la vieille Catherine, il ne faudrait pas croire que Marius fût un beau ténébreux.

Rien de moins triste, au contraire, et de moins mélancolique que le digne garçon.

D'abord, il chantait chaque matin en se faisant la barbe, ce qui est l'indice certain d'un caractère enjoué, ainsi que nous l'avons lu autrefois dans un almanach de Mathieu Lœnsberg.

De plus, quoiqu'il n'eût jamais, à l'époque où il étudiait au quartier Latin, mis le pied au jardin Bullier, quoiqu'il ne se fût jamais transformé en alambic dans les brasseries du quartier, quoiqu'il n'eût jamais cassé les plats chez Magny, il n'en était pas moins très-gai. Il ne redoutait même pas cette verve gauloise un peu gouailleuse et épicée qui faisait la joie de nos pères. Il avait le rire franc, épanoui, bruyant, ce qui pourrait être trouvé d'un goût douteux par une vieille Anglaise toute confite en austérité britannique, mais ce qui sera peut-être apprécié avec moins de rigueur par nos jeunes Français.

Maintenant, si vous nous demandez si Marius était beau, nous vous répondrons que nous n'en savons rien. Il avait des pectoraux d'acier, un jarret de fer, une de ces chevelures plantureuses qui font songer à Mirabeau, son compatriote, chevelure où le peigne n'a jamais été assez hardi pour se hasar-

der, et, bien qu'il fût bronzé par le ciel de la Provence, il n'était pas pour cela plus laid qu'un autre.

Au reste, nous éprouvons ici le besoin de faire un aveu. La beauté physique de l'homme ne nous paraît pas à nous très-appreciable. Qu'un homme soit sain, vigoureux, bien bâti, pour nous il est beau, s'il possède une beauté morale, et celle-là, nous avons trois indices infailibles pour la reconnaître: la voix, le regard, le sourire. Nous aimons une voix vibrante, musicale, harmonieuse, non-seulement parce qu'elle charme notre oreille, mais surtout parce que la voix est un instrument dont l'âme est le clavier. Nous nous méfions des voix fausses, comme nous nous tenons en garde contre les regards louches et les sourires contraints. Or, la voix de Marius était pleine et forte, son regard loyal cherchait le vôtre, et son sourire était comme le reflet, — n'y a-t-il pas des sourires qui rayonnent? — de sa candeur et de sa bonté native.

Pendant que nous venons d'esquisser son portrait au fusain, Marius est entré au salon et contemple d'un air piteux son pantalon, dont le bas est souillé de boue.

— Diable! se dit le jeune docteur, me voilà crotté comme un barbet sans domicile. Tâchons de mettre un peu d'ordre dans ma toilette pendant que je suis seul. Si seulement j'avais une brosse! » Quand je pense, ajoute philosophiquement

Un grand nombre de sergents de ville gardent les abords de l'usine, parce qu'on redoute des désordres.

Un journal spécial, *la Houille*, dit que les houillères du Nord sont, en ce moment, visitées par une foule de voyageurs allemands, qui vont offrir des aciers, des bois, des huiles, des graisses, etc. En même temps, il ne se passe pas de jour où elles ne reçoivent des circulaires des maisons allemandes offrant ces produits à des prix inférieurs à ceux pratiqués en France.

Nous lisons dans une lettre datée de Lille, 15 février, et publiée par *l'Union* :

« Est-il permis encore de revenir sur les funérailles, je ne dis pas de Gambetta, mais de Louis Blanc? Il le faut pourtant bien, puisque la municipalité roubaisienne ne craint pas de le faire, vous allez voir comment.

» Lundi dernier, c'est-à-dire près de deux mois après l'événement, M. le maire a déclaré à son conseil municipal qu'il s'était ému des bruits répandus sur la conduite qu'auraient tenue à Paris les délégués du conseil aux funérailles de Louis Blanc. Il s'agit, vous vous en souvenez, des citoyens Flipo et Dalebois, qui furent ramassés en état d'ivresse par la police parisienne, et se livrèrent à des voies de fait sur la personne des agents.

» Par une lettre, dont le maire a donné lecture, M. Camescasse a enregistré ces faits édifiants. Mais cette lecture et les paroles du maire, demandant qu'on nommât une commission d'enquête, ont soulevé dans le conseil une tempête inénarrable.

» Les accusés, après avoir qualifié de mensongères les révélations du préfet de police, ont déclaré qu'il y en a bien d'autres qui ont parfois des plumets ou des panaches; que si la commission d'enquête est nommée, d'autres conseillers devront comparaître devant elle pour leur conduite scandaleuse et leur ivrognerie habituelle; que plusieurs conseillers passent la moitié de leurs nuits dans des maisons mal famées; que les Bouffes roubaisiens sont fréquentés et commandités par certains municipaux, etc., etc. Vous imaginez par quel tumulte ont été accueillies ces terrifiantes révélations, après lesquelles M. Alfred Reboux, parlant au nom de la minorité de droite, a demandé les noms des conseillers ainsi accusés.

» M. Delebois a répondu : « On les donnera ! » ; mais quand on a passé au vote, 44 voix contre 11, avec 8 abstentions, ont adopté une motion aux termes de laquelle « le conseil, comprenant que ses représentants n'ont pas porté atteinte à sa dignité, passe à l'ordre du jour ». Cette conclusion couronne dignement cette scène ineffable, qui donne quelque idée des mœurs républicaines et de la « dignité » des municipaux roubaisiens. Si M. de Marcère avait lu le récit de cette séance, sans doute il se serait bien gardé de proposer à la Chambre la publicité des séances des conseils municipaux. »

Marius, que j'aurais pu acheter un autre habit avec les broches que j'ai usées au service de celui-ci ! Là, voilà qui est fait. Fichtre ! boutonnon mon habit. Que mon parrain n'aille pas s'apercevoir que ma montre n'est plus à son poste. Eh bien, qu'est-ce donc, mon vieux camarade, tu ne veux pas te laisser boutonner ? Quelle est cette fantaisie ? Ah ! mon Dieu ! est-ce moi qui grandis, ou si c'est lui qui... C'est lui !... c'est lui !... Pauvre habit ! en vieillissant il se racornit... Bah ! laissons-le ouvert... Parrain ne s'apercevra de rien, mais M^{lle} Aurore !... Ah ! il est temps que quelque client fortuné vienne me tirer d'embarras !... Est-ce aujourd'hui qu'il se présentera ?... Probablement... Il est arrivé une cargaison d'Anglais, à la villa Brougham. Parmi eux, il y aura bien quelqu'un qui viendra réclamer mes soins. Mon parrain a raison, dix mille francs d'honoraires : et je les demanderai d'avance. Il faut bien que je me mette en mesure avec Salomon. Je reprendrai ma montre, mes bijoux, je dégagerai mes deux années de revenu. Et avec le reste, que pourrais-je bien faire ? Ah ! d'abord, j'achèterai un cheval pour M^{lle} Aurore. Sera-t-elle gentille avec son amazone et ses cheveux cendrés sous son petit chapeau ! Il me semble la voir, il me semble l'entendre : « Ah ! monsieur Marius, pas si vite, je vais tomber ! » Car j'achèterai un cheval aussi pour moi. Il faut bien que je l'accompagne. Voilà

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 17 février.

Le marché de nos fonds publics continue à être très-ferme; l'évidente abondance des capitaux exerce une influence heureuse sur l'ensemble de la cote.

Le 3 0/0 s'avance à 79.50; l'amortissable à 80.20; le 5 0/0 à 115.25.

La Banque de France, après des offres trop abondantes, s'est traitée à 5.200.

Le Comptoir d'Escompte est très-calme à 970, c'est une valeur qui ne peut fléchir désormais.

L'action du Crédit Foncier est à 1.260.

Les obligations foncières nouvelles ont des demandes constantes, on voit que les capitaux viennent résolument aux achats.

Le Lyonnais présente une attitude ferme à 562.50.

Quant au Mobilier Français, il est plus suivi à 325.

Signalons parmi les titres à éviter et dont les cours sont appelés à une grande dépréciation, la Banque Ottomane, la Banque Nationale et le Crédit Général Français.

Nos grandes Compagnies de chemins de fer sont en faveur. On cote : Lyon, 1,540; Midi, 1,060; Orléans, 1,250.

Chronique militaire.

LES FUSILS A RÉPÉTITION.

On lit dans *l'Armée française* :

« On nous assure qu'un bataillon du 4^e régiment de grenadiers Poméranais a été armé de fusils à répétition, qu'un bataillon du 73^e régiment et un du 82^e vont, dans quelques jours, recevoir le nouveau fusil. Nous adjurons le ministre de la guerre de prendre immédiatement une solution pour ne pas nous laisser distancer dans une réforme pouvant entraîner pour nous les conséquences les plus graves.

» Dans sa dernière séance, la commission de l'armée s'est occupée de la question de l'artillerie de forteresse.

» Puisque nos forts de 4^e ligne sont exposés à des attaques de vive force, il est de la plus extrême urgence d'armer leurs garnisons de fusils à répétition et de pourvoir les casemates de flanquement de canons-revolvers lançant des balles à éclatement. Laissons un peu la politique de côté, le ministre ne manquera pas de prendre des mesures urgentes, en vue de l'adoption immédiate de celui des modèles en essai, présentant les meilleures qualités balistiques.

» Le dernier modèle, expérimenté par les ordres de M. le général Billot, possède, dit-on, une trajectoire rasante jusqu'à 560 mètres, sans augmentation de hausse. On conçoit que des hésitations se soient produites jusqu'à ce jour dans la commission d'expérience et que les derniers résultats obtenus aient permis de supposer qu'une transformation nécessaire des armes à feu était rendue imminente par la découverte des données balistiques nouvelles. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'en retardant la solution du réarmement de l'infanterie pour atteindre le summum de la perfection, on risquerait fort de se trouver pris à l'improviste par les événements dans un état d'infériorité incontestable. Le tout est de savoir sur

quel est dit. Pour le moment, je bornerai là ma dépense. Mais non, c'est impossible, il me faut aussi une bibliothèque. Il y a bien ici celle de parrain qui est superbe; mais cela ne me suffit pas. Moi qui n'ai pas cependant la bosse de la propriété, quand il s'agit de livres, j'aime à dire mes livres ! C'est si bon, c'est si doux, quand on est rentré le soir chez soi, de pouvoir, assis dans un bon fauteuil, les pieds dans ses pantoufles, faire cercle en compagnie de ces excellents amis qu'on appelle Tacite, Shakespeare, Dickens, Molière, Balzac, Victor Hugo !... Oui, j'achèterai une bibliothèque, c'est indispensable.

Et, tout en récitant ainsi la fable du Pot au lait, Marius lustrait son chapeau du mieux qu'il pouvait, passait une dernière fois l'inspection de sa toilette; et, sans doute, enchanté de son examen, s'écriait gaiement :

— Parfait !

— Admirable, dit Aurore qui, entrée sans bruit depuis un instant, avait pu suivre tout à son aise le manège de Marius.

— Mademoiselle... balbutia Marius, dont les joues brunes se couvrirent à l'instant du plus beau vermillon.

Quand un jeune homme de vingt-huit ans habite la maison d'un vieux docteur, côte à côte avec une jeune fille qui aura dix-sept ans bientôt; quand cette jeune fille est belle comme le soleil levant,

quelle échelle se fait la fabrication des nouvelles armes allemandes, dans quel délai la livraison d'un nouveau modèle pourra être terminée. »

M. d'Esclabes d'Hust, lieutenant-colonel à l'état-major particulier de l'artillerie, directeur de l'École d'artillerie du 9^e corps, à Poitiers, a été classé au 33^e régiment, dont il sera détaché pour continuer à occuper son emploi actuel.

M. Conneau, lieutenant au 20^e dragons, proposé et classé pour le grade de capitaine, a été désigné pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général de Galliffet, commandant le 12^e corps d'armée.

M. de Galliffet, sous-officier au 3^e régiment de chasseurs d'Afrique, est proposé pour le grade de sous-lieutenant sur les tableaux d'avancement.

Chronique Locale et de l'Ouest.

École de Cavalerie de Saumur.

MUTATIONS DANS L'ARTILLERIE.

M. Favart, nommé lieutenant en 4^e, a été classé à la 3^e batterie de 36^e régiment, continuera à suivre les cours de l'École d'application de cavalerie de Saumur, en qualité d'officier d'instruction.

M. Le Grain, nommé lieutenant en 4^e, a été classé à la 1^{re} batterie du 42^e régiment, continuera à suivre les cours de l'École de Saumur, en qualité d'officier d'instruction.

TABLEAUX D'AVANCEMENT.

Sur les tableaux d'avancement pour l'année 1883, publiés par le *Journal officiel*, nous relevons les noms ci-après :

M. Haut, lieutenant-colonel à l'École de cavalerie, proposé pour le grade de colonel.

M. Trémeau, capitaine à la même École, proposé pour le grade de chef d'escadron ou major.

M. Robert du Gardier, capitaine à la même École, proposé pour le grade de chef d'escadron ou major.

Sont proposés et classés pour le grade de capitaine :

M. Picard, lieutenant à l'École de cavalerie (professeur d'histoire et de géographie militaires).

M. Perrin, lieutenant à la même École (sous-instructeur militaire).

M. Sabry de Monpoly, lieutenant à la même École (sous-instructeur militaire).

M. Gaillard Bournazel, lieutenant à la même École (sous-instructeur militaire).

M. Jochaud du Plessis, lieutenant à la même École (instructeur d'équitation).

M. Gillet, lieutenant à la même École (instructeur militaire).

fraîche comme la brise qui souffle au mois de mai dans les bois d'orangers derrière lesquels se cache Cannes la coquette; quand cette jeune fille à des cheveux à désespérer tous les coloristes vénitiens; quand elle s'appelle Aurore, la Rose d'Antibes, et que le jeune homme s'appelle Marius, il en devient infailliblement amoureux, vous l'avez déjà deviné, madame. Si vous ne l'avez pas deviné, c'est que vous n'avez pas vingt ans encore, et alors vous êtes bien heureuse.

Marius aimait donc Aurore, voilà qui est convenu. Quant à la fille du docteur... Mais la suite de notre récit vous apprendra plus que nous ne voulons vous en dire ici.

(A suivre.) ÉDOUARD DIDIER.

— Je ne sais pas ce qu'on a contre moi, disait le général Thibaudin. Après tout, je n'ai fait que ce que font les poètes.

— Comment ?

— Dame ! Ils signent leurs vers.

A Brives-la-Gaillarde.

Entre dilettanti du cru :

— Et Rossini, quel génie musical, quelle phrase, quelle mélodie !

— Vous connaissez son *Barbier* ?

— Ah ! pour cela, non; je me rase moi-même.

M. Hache, lieutenant à la même École (instructeur d'équitation).

M. Tampé, lieutenant à la même École (instructeur d'équitation).

M. Chavane, lieutenant à la même École (instructeur militaire).

M. Peter, lieutenant à la même École (sous-instructeur d'équitation).

Proposé pour le grade de capitaine trésorier ou de capitaine d'habillement, M. Genève, lieutenant à l'École de cavalerie, porte-étendard.

M. de Beaupaire de Louvigny, sous-lieutenant à la même École (instructeur d'équitation), proposé pour le grade de lieutenant.

Jacoulet, vétérinaire en 2^e à la même École, proposé pour le grade de vétérinaire en 1^{er}.

GENIE. — M. Jacquot, stagiaire à Saumur, est proposé et classé pour le grade d'adjoint de 3^e classe.

Hier, en assemblée générale, la Société de secours mutuels *la Saumuroise* a nommé, à l'unanimité, médecin de la Société, M. le docteur Bontemps.

Par décision de M^{re} l'évêque, M. l'abbé Boyer, vicaire à Saint-Pierre de Saumur, a été nommé curé de la Plaine.

Grandé Cavalcade à Saumur

A L'OCCASION DE LA MI-CARÈME

Le Dimanche 3 mars.

La Commission a l'honneur d'informer les personnes qui voudraient en faire partie de s'adresser, soit à la réunion de la Mairie (salle de la Justice de paix), demain **Mardi**, soit dans les principaux cafés de la ville.

Elle prie également les parents qui désireraient travestir leurs enfants (au-dessous de quinze ans) et les joindre au cortège dans un char désigné pour eux, d'adresser leur demande à M. le Secrétaire de la Commission d'organisation, au lieu de réunion, à la Mairie.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Salle comble, hier soir, à la représentation de *Charles VII chez ses grands Vassaux*. Véritable triomphe pour M^{me} Méa, qui s'est montrée aussi excellente tragédienne que comédienne accomplie; grand succès pour M. Duparc (Yacoub), M. Frumence (le comte de Savoisy) et la jeune et charmante M^{lle} Jane Méa. Interprétation générale excellente. Nombreux applaudissements et rappels.

Après l'œuvre sérieuse, la pièce gaie : les *Gros Bonnets*... etc., nous ont permis d'apprécier sous un tout autre aspect M^{me} Méa, MM. Lelong, Brelet, Mendasti et M^{lle} Jane Méa. Cette exhaltante nouveauté a été jouée avec une verve, un entrain et un brio qui ont soulevé à maintes reprises les rires et les bravos de la salle entière.

M. Delétraz, directeur des Représentations littéraires et artistiques, M^{me} Méa et les autres acteurs de la troupe ont droit aux remerciements et aux félicitations du public saumurois pour la magnifique soirée qu'ils viennent de lui offrir.

Le Patriote parle ainsi de la première de *Boccace* à Angers :

« La représentation de jeudi n'a été qu'une suite d'ovations pour les interprètes du ravissant opéra de F. de Suppé. La pièce est des plus amusantes, et la musique, alerte, vive et facile, sans avoir rien de bien original, vaut la peine d'être écoutée. La mise en scène et les costumes sont également des mieux réussis. *Boccace* est remarquablement joué par tous les artistes qui rivalisent d'entrain et de gaieté.

« Voilà un succès qui, nous n'en doutons pas, sera de longue durée, à en juger par l'enthousiasme du premier soir. »

Demain, nous donnerons un long extrait de la chronique musicale que le *Journal de Maine-et-Loire* a consacrée à l'œuvre nouvelle.

L'AFFAIRE DES SŒURS DE BELLEFONTAINE.

Samedi a été rendu le jugement dans l'affaire des Sœurs de la rue Toussaint, à Angers (bris de scellés).

Le Tribunal, par une sentence longue-ment motivée où il paraissait admettre toutes les conclusions de l'honorable défenseur M. Gain, a renvoyé M^{me} la Supérieure des fins de la plainte sans dépens.

La Cour d'appel de Poitiers a rendu vendredi son arrêt dans l'affaire de la Rocheservière.

Par son arrêt, la Cour a reconnu comme les premiers juges que le délit de fausse nouvelle n'existait pas.

Quant au délit d'outrages, la Cour a décidé que le fait reproché au prévenu, manquant de publicité, ne pouvait être par suite justiciable de la Cour d'assises, mais tombait seulement sous l'application de l'art. 222 du Code pénal, et rentrait par conséquent dans la compétence de la juridiction correctionnelle.

Aux termes de cet arrêt, le prévenu aura donc à répondre de ce délit d'outrages.

M. de la Roche-Saint-André s'est aussitôt pourvu en cassation contre cet arrêt.

LE LAIT FALSIFIÉ.

Sous le titre : « Une question », nous lisons dans le Journal de Maine-et-Loire :

Il est matériellement impossible de savoir si le lait qui se compose à l'état normal de plus des quatre cinquièmes d'eau et cela dans des proportions fort variables suivant les cas, a pu encore être additionné d'eau par les laitières. Les plus grands chimistes ont déclaré la chose impraticable, et les fabricants d'instruments de précision eux-mêmes ont constaté l'inanité de ceux-ci, avouant que dans certains cas ce sera le meilleur lait qui sera trouvé mauvais par lesdits instruments (4).

Notre administration, néanmoins, ne s'est point rebulée pour si peu. Dans l'impossibilité absolue où elle était de reconnaître scientifiquement si le lait était falsifié, elle exigea que celui apporté au marché pesât 30 degrés, comme si on pouvait créer que les vaches dont le lait est de 28 ou 29 degrés, l'aient désormais de 30 degrés.

Mais il faudrait au moins être conséquent avec ses principes, tout injustes qu'ils soient en eux-mêmes. Il avait été demandé, il y a déjà plusieurs mois, si en prenant toutes ces laitières dont le lait n'atteignait que 28 on avait au moins songé à la rectification de température (2); il avait même semblé aux laitières que l'on s'était contenté du degré marqué alors par l'instrument; or

(1) J. Salleron, Notice sur les instruments de précision, 2^e partie, p. 31.

(2) On sait que le poids du lait varie avec la température, que d'après le tableau rectificatif de M. Quevenne (l'auteur de l'instrument dont on s'est servi), le lait de 28° à la température de 24° centigrades, pèse en réalité 30,6, plus du poids exigé par l'administration. Et le lait du matin non encore refroidi, apporté par une chaude journée d'août (cette journée était une des plus chaudes de l'année), par un vil soleil dardant sur les pots de fer-blanc, devait pour le moins être à une température de 24° centigrades.

à cette question on s'est dispensé de répondre, elle a cependant bien son importance (1). Z....

CONSEILS ET RECETTES.

Procédé pour enlever les taches de vin. — Pour enlever les taches de vin sur le linge, par exemple sur les serviettes, on peut employer le moyen suivant, qui présente le grand avantage d'être d'une extrême simplicité :

Au moment où on va donner le linge à laver, il faut frotter avec une chandelle de suif toutes les parties tachées de vin ou de froits, le suif absorbera la couleur : comme, d'un autre côté, il partira lui-même facilement au lavage, le linge sera débarrassé à la fois et de la tache de suif et de la tache de vin.

Les sacs à avoine. — Les sacs qu'on suspend à la tête des chevaux pour leur faire manger leur avoine (d'après une intéressante discussion qui vient d'avoir lieu à la Société protectrice des animaux), leur sont malsains et les prédisposent à la pousse, par suite des poussières qui se dégagent de l'avoine.

On peut y remédier en partie en ne donnant celle-ci que mouillée avec un peu d'eau. Du reste, toujours les fourrages et les grains légèrement mouillés sont préférables à ceux qu'on donne secs et desquels se dégagent des poussières très-nuisibles.

Faits divers.

Rouen. — Un jeune homme, fils d'un cultivateur de Foulbec, se sentant malade, alla, il y a quelques jours, trouver un paysan qui avait la réputation de guérir le mal dont il souffrait.

Le jeune homme revint avec une ordonnance qu'il exécuta; il mourut le lendemain; le guérisseur, étonné de ce résultat, goûta la tisane absorbée par le malade; il mourut à son tour le jour suivant.

On assure que le jeune homme avait fait, par erreur, infuser de l'ellébore au lieu d'une autre plante qui lui avait été indiquée.

LES NIHILISTES DE BOHÈME. — Il y a quelques jours, un jeune ouvrier de Prague se suicidait pour ne pas assassiner le préfet de police comme le lui avait ordonné une société secrète à laquelle il appartenait. Cette mort a fait découvrir une bande de conspirateurs, dont l'organisation était analogue à celle des nihilistes. Sept des conjurés ont été arrêtés : ce sont des jeunes gens âgés de moins de vingt ans. La police a découvert

(1) Dès lors, la condamnation manquant absolument de base, le jugement est annulé faute d'objet et les amendes en bonne justice doivent être restituées.

dans leurs logements un certain nombre de revolvers et de couteaux-poignards.

LES JOURNAUX A PARIS.

Sait-on combien il y a de journaux à Paris ?

Il y en a 4,204 !

Récapitulons : 59 journaux religieux, 440 de jurisprudence, 250 d'économie politique, commerce et finances, 22 de géographie et d'histoire, 128 de lecture récréative, 38 d'instruction, 62 de littérature, philologie et bibliographie, 41 de beaux-arts, 3 de photographie, 9 d'architecture, 3 d'archéologie, 15 de musique et 29 de théâtre, 73 de modes (dont 3 de coiffure), 138 de technologie (industries diverses), 92 de médecine et pharmacie, 54 de sciences, 24 d'art militaire et marine, 28 de sciences agricoles, 48 de sciences hippiques et 23 divers. Le nombre des journaux politiques quotidiens est de 67; celui des journaux financiers, industriels et d'enseignement a considérablement augmenté, alors que celui des autres journaux restait stationnaire.

Théâtre de Saumur.

LES ARTISTES RÉUNIS

M. Gustave LELONG, directeur-gérant.

Mercredi 24 février 1883.

IMMENSE SUCCÈS. — Première représentation de

BOCCACE

Opéra-comique nouveau en 3 actes, de MM. H. Chivot et A. Duru, musique de Franz de Suppé.

Costumes nouveaux des ateliers de M. MILLET, de Paris.

1^{er} tableau : La Saint-Jean à Florence.
2^e tableau : Le Poirier enchanté.
3^e tableau : La Palme d'or.

Pour faciliter cette représentation, M^{me} Rita LELONG a bien voulu remplir le rôle de Béatrice.

Distribution :

Le prince Orlando.....	MM. Lamy.
Lélio, ami de Boccace.....	F. Constance.
Pandolfo, jardinier.....	Labranche.
Trombelli, tonnelier.....	Ch. Isaac.
Quiquibio, barbier.....	Allain.
Cecco, vieux mendiant.....	Godivier.
L'Inconnu.....	Pascand.
Beppo, colporteur.....	Monard.
Un capitaine des gardes.....	Guilbert.
Un bourgeois.....	Baudin.
1 ^{er} mendiant.....	Romeu.
2 ^e mendiant.....	Gary.
Boccace.....	M ^{me} Danglade.
Béatrice.....	Rita Lelong.
Frisca.....	Marie Soll.
Péronelle.....	Canterle.
Zanetta.....	Bonnaud.
Giotto.....	L. Monard.
Frédérico, étudiant.....	Merck.
Tafano, id.....	Suette.
Raphaële, id.....	M. Strocchio.
Guisseppo, id.....	A. Fournier.
Andréa, id.....	Berly.
1 ^{er} mendiant.....	Clément.
2 ^e mendiant.....	Gary.

Bourgeois, bourgeois, tonneliers, seigneurs, dames de la cour, demoiselles d'honneur, pages.

Vu l'importance de cet ouvrage, il sera joué seul.

[Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

LA SEMAINE ILLUSTRÉE

ET LE MESSAGER DE LA SEMAINE

Sommaire du numéro du 10 février 1883.

Chronique parisienne, par Alceste.
Courrier littéraire et artistique.
Nouvelles historiques et géographiques.
Chronique du Sport, par Fitz-Hubert.
Bjærnslijerne-Bjærnsen, par Paul Largillière.
Dans la planète Cérés, par A. Doumerl.
L'Art Indien, par H. B. J. de Strydom.
La Fournaise, par Charles Deslys.
L'Aquarelle, par H. Barbisier.
L'Eclair, nouvelle, par H. Bouchot.
Causerie scientifique, par L. Divert.
Bibliographie, par H. Chassemeant.
Chronique générale de la Semaine.
Courrier de la mode, par Jenny Hensia.
Esprit des morts et des vivants, par Alticus.
Sphinxiana. — Bulletin financier. — Chronique agricole. — Halles et Marchés.

Librairie H. OUDIN, 51, rue Bonaparte, Paris.

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{me} LERIDA-GEORROY.

Editeur : Victor PALMÉ, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

Le FER BRAVAIS (gouttes concentrées) est la préparation ferrugineuse qui approche le plus de la forme sous laquelle le fer est contenu dans le sang; dépourvue de qualités irritantes, elle constitue la préparation la plus précieuse sous laquelle on puisse administrer le FER.

CONTRE les Rhumes, Gripes, Bronchites, irritations de Poitrine et de Gorge, de Sirop et la Pâte pectorale de Nafé de Delangrenier possèdent une efficacité certaine, constatée par des Membres de l'Académie de Médecine; sans sels d'Opium, tels que Morphine ou Codéine, on les donnera sans crainte aux enfants atteints de toux ou de coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

MAL DE DENTS. — L'Eau du D^r OMAËRA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies.



PURGATIFS & DÉPURATIFS
Par leur usage on se débarrasse et on se purifie de toutes les maladies, mais de celles qui se rattachent à l'engorgement des intestins, telles que : Manque d'appétit, Migraine, Constipation, Amas de bile, Congestion du Foie, du Pancréas, du Cerveau, etc.
Très imités et contrefaits.
DEMANDER LES VÉRITABLES AVEC L'ÉTIQUETTE ci-jointe et à connaître
1. 50 la 1/2 Boîte (50 grains).
3 fr. la Boîte (105 grains).
Notice dans chaque Boîte. — DANS TOUTES LES PHARMACIES.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS
PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C^{ie}, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Epiciers. (346)

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES FEMMES MILITAIRES

Une autre femme de lettres, qui aurait été non moins vaillante que Louise Labé, la comtesse de Saint-Balmont, née Barbe d'Ernecourt, a joué du mousquet en Espagne, assez heureusement pour faire des prisonniers. Celle-ci a écrit une tragédie : *Les Jumeaux martyrs*, puis s'est éteinte en 1660, âgée de cinquante-huit ans, dans le couvent des religieuses de Sainte-Claire, à Bar-le-Duc, à quelques lieues de son pays natal. Les chroniqueurs l'ont surnommée l'Amazone chrétienne.

En 1652, une femme illustra son nom à la défense du faubourg Saint-Antoine de Paris; ce fut Anne de Vaux, dite *Bonne Espérance*, qui avait été nommée lieutenant quatre années auparavant.

A la prise de Limbourg, un des mousquetaires les plus valeureux était une femme : Christine de Meyrac.

Le régiment de Condé eut dans ses rangs un soldat dont son histoire a lieu d'être fière. Il s'agit du chevalier Balthazar, surnom de Geneviève Premey, de la ville de Guise, cornette, puis lieutenant de cavalerie. Elle se battit comme une lionne,

fut blessée à la prise de Valenciennes et dut subir la terrible opération du trépan.

Ne traversons pas la Fronde, dans laquelle M^{lle} de Montpensier et d'autres femmes de qualité jouèrent un grand rôle, sans dire un mot de la personnalité étrange d'une contemporaine, M^{me} de la Guette, née Catherine Meurdrac, qui, à l'âge auquel les fillettes jouent à la poupée, faisait des armes et montait à cheval. Elle eut l'occasion de défendre ses propriétés; elle le fit à cheval, le pistolet à son petit poing ganté, exploits qui lui valurent de la part de quelques officiers de l'armée de Lorraine le surnom de la *Saint-Balmont de la Brie*. Elle a laissé des *Mémoires* curieux fourmillant d'anecdotes qui retracent son caractère énergique et masculin. J'ai lu entre autres, à la page 66 de l'édition rare de 1681, qu'un jour, pour rompre une discussion très-vive qui s'était élevée entre son père et son mari, elle enleva ce dernier et le porta dans une salle voisine.

J'inscris pour mémoire le nom du chevalier ou de la chevalière d'Eon.

Toutes ces héroïnes et tant d'autres n'ont-elles pas poussé dans ses plus admirables limites la vaillance féminine ?

Si de ces époques troublées et sanglantes on passe à une crise non moins sanglante, celle de la Révolution et de l'Empire, le second bataillon se forme tout aussi compacte.

Dans le Dauphiné, à Maubec, à Angers, il se forma des compagnies de fédérées. J'en pourrais rechercher les plus intrépides champions féminins, mais je ne veux pas sortir trop souvent de mon cadre, pour l'instant du moins. Il y a, d'ailleurs, à faire une distinction entre l'abnégation raisonnée d'un combattant militaire et l'affolement politique d'un révolté. Ce dernier croit se défendre lorsque le plus souvent il attaque, tandis que le soldat croit attaquer quand, au contraire, il ne fait que défendre sa patrie.

Les Vendéennes ont montré beaucoup de bravoure : Jeanne Robin, M^{me} de La Rochefoucauld qui rallia, sabre en main, les paysans au pied de son château de Puy-Rousseau, Antoinette Adams, surnommée le chevalier Adams, fusillée debout par ses vainqueurs ! Etc.

Deux belles figures de femmes militaires sont celles des sœurs Théophile et Félicité de Fernig qui servirent comme lieutenants dans la cavalerie de Dumouriez, et se distinguèrent à Valmy, à Andlerlecht et surtout à Jemmapes, où l'une d'elles fit prisonniers, à elle seule, deux soldats hongrois ! Après chaque combat, tandis que le corps d'armée, épuisé, se reposait sous la tente, les intrépides jeunes filles, se soulevant alors qu'elles étaient femmes, descendaient de cheval et parcouraient le champ de bataille pour aider à relever les blessés, ceux de l'ennemi avec autant de sollicitude et de

charité que ceux de leurs frères d'armes. Louise Audu, Jeanne Lacombe, Théroigne de Méricourt, etc., ont leurs aventures consignées dans les *Femmes militaires* de M. Tranchant.

Les annales militaires ont dû porter au livre d'or le nom de Rose Barreau, dite *Liberté*, qui prit du service entre son mari et son frère, au deuxième bataillon du Tarn, et qui fit le coup de feu, en Espagne, sous le commandement de La Tour d'Auvergne. A l'attaque d'une redoute, elle perdit son mari et son frère, elle épuisa alors jusqu'à sa dernière cartouche, et fendit d'un coup de crosse la tête d'un Espagnol. Napoléon lui servit une pension et la fit entrer aux Invalides, à Avignon.

(A suivre.) JEAN ALESSON.

Caisse d'épargne de Saumur.

Seance du 18 février 1883.

Versements de 141 déposants (26 nouveaux), 33,545 fr. 02 c.

Remboursements, 22,092 fr. 42 c.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Martigné-Briand, de Vibiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes et de Saint-Lambert-des-Léveés.

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)			Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. 8 heures 8 minutes du matin, express-poste. 8 — 45 — — matin (s'arrête à la Poissonnière) 8 — 56 — — matin, omnibus-mixte. 1 — 25 — — soir. 3 — 32 — — express. 7 — 15 — — omnibus. 10 — 36 — — (s'arrête à Angers.)			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR									
			Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.
			Saumur (départ)	5 50	9 »	10 35	1 »	3 15	5 5	7 45	Montreuil-Bellay . . . (départ)	6 54	9 50	12 22	2 10	4 »	5 56	10 51
			Chacé-Varrains	5 58	9 10	10 45	1 18	3 25	5 15	7 55	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 10	10 4	12 38	2 26	4 16	6 19	» »
			Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 5	9 19	10 53	1 33	3 33	5 23	8 3	Chacé-Varrains	7 18	10 11	12 46	2 34	4 24	6 33	» »
			Montreuil-Bellay (arrivée)	6 18	9 34	11 8	1 50	3 48	5 39	8 18	Saumur (arrivée)	7 30	10 21	12 58	2 46	4 36	6 46	11 21
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. 8 heures 36 minutes du matin, direct-mixte. 8 — 31 — — omnibus. 9 — 27 — — express. 12 — 48 — — soir, omnibus-mixte. 4 — 44 — — — 10 — 24 — — express-poste. Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 8 heures 56.			SAUMUR - NIORT		NIORT - SAUMUR		MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.			POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.								
			Omn. matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Sem. d. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.			
			Saumur (départ)	5 50	5 5	Niort (départ)	5 29	5 40	Montreuil . . . (départ)	7 4	2 1	8 29	Poitiers . . . (départ)	6 »	12 55	7 10		
			Montreuil-Bellay	6 31	5 34	Parthenay	7 10	7 20	Loudun	8 9	2 50	9 30	Neuvillé	6 36	1 30	7 55		
			Thouars	7 5	7 16	Airvault	8 3	8 15	Arçay	8 34	3 14	9 50	Mirebeau	7 3	1 59	8 25		
			Airvault	8 6	8 17	Thouars	9 8	9 45	Mirebeau	9 26	4 »	10 49	Arçay	7 56	2 33	8 29		
			Parthenay	9 »	9 11	Montreuil-Bellay	9 50	10 51	Neuvillé	9 55	4 25	11 17	Loudun	8 42	3 17	10 4		
			Niort (arrivée)	10 41	10 50	Saumur (arrivée)	10 21	11 21	Poitiers (arrivée)	10 31	4 56	11 51	Montreuil-Bellay (arrivée)	9 31	3 56	10 48		

Étude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

EXTRAIT
De Jugement de Séparation de Biens.

Suivant jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Saumur, le huit février mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré :

Entre M^{me} Maria Vollant, marchande à Vihiers, épouse du sieur François Gautier,
Demanderesse, ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beau-repaire, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n^o 12,

D'une part ;
Et le sieur François Gautier, ancien gendarme, demeurant à Vihiers. Défendeur, défaillant.

D'autre part ;
M^{me} Gautier a été déclarée séparée quant aux biens d'avec ledit Gautier, son mari.

Pour extrait conforme,
(126) **BEAUREPAIRE.**

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE AUDOUIN, FRANÇOIS,
Escompteur à Nueil-sous-Passavant.

2^e AVERTISSEMENT

MM. les créanciers de la faillite du sieur AUDOUIN, François, sont de nouveau invités à se rendre au Tribunal de Commerce, dans la chambre du conseil, les 21, 22, 23, 24, 27 et 28 février 1883, à neuf heures du matin, pour assister à la vérification de leurs créances dans cette faillite et l'affirmer devant M. le Juge-Commissaire.

Les vérification et affirmation des créances seront faites, aux lieu, jour et heure susdits, par ordre alphabétique, savoir :

Le 21 février, pour les lettres A et B.
 Le 22 — — — C et D.
 Le 23 — — — E, F, G.
 Le 24 — — — H, I, J, K, L.
 Le 27 — — — M, N, O, P.
 Le 28 — — — Q, R, S, T, U, V.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion par un mandataire, muni d'une procuration enregistrée.

Le Greffier du Tribunal,
(127) **Louis BONNEAU.**

Étude de M^e BELDENT, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

VENTE MOBILIÈRE
APRÈS DÉCÈS
Et par autorisation de justice.

Le DIMANCHE 25 FÉVRIER 1883, à Varennes-sous-Montsoreau, en la demeure de M. BEAUCRON, cordonnier et marchand forain, M^e BELDENT, notaire, procédera à la vente aux enchères publiques de :

Lits, couettes, draps, linge, armoires, buffets, voitures, machines à coudre et accessoires, diverses marchandises neuves de mercerie, bonneterie, chaussures, cuirs, outils et formes à l'usage de la cordonnerie.

La vente des marchandises neuves a lieu en vertu d'un jugement du Tribunal de commerce de Saumur du 22 janvier 1883.

Au comptant, plus dix centimes par franc en sus.

Voir les affiches pour plus de détail.

A LOUER
PRÉSENTMENT
UNE MAISON
Meublée ou non meublée,
Avec JARDIN donnant sur la Loire ;
Le tout aux Rosiers.

S'adresser à M^{me} POULAIN, propriétaire aux Rosiers.
(73)

A CÉDER DE SUITE
Pour cause de décès
TRÈS-BON
LOUAGE DE CHEVAUX ET VOITURES
Excellente clientèle.

S'adresser à M^e GABEAU, notaire à Baugé.
(88)

A CÉDER un fonds de Boulangerie, bien achalandé.
S'adresser à M. GUITON, Joseph, au Vaudelnay-Rillé.
(74)

ON DEMANDE de suite une bonne femme de chambre.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1883.
MAISON avec JARDIN
Rue de la Petite-Douve, n^o 49.
S'adresser à M. NANCEUX, quai de Limoges, 66.
(720)

A LOUER
L'ANCIENNE MAISON LEHOU
Toute meublée,
Située au Chardonnet.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
UN JOLI PLANT
De PEUPLIERS suisses
S'adresser à M. DELANOE-CHEVRIER, propriétaire à Gaure, commune de Varennes.
(689)

A VENDRE
UNE BONNE JUMENT
DE 7 ANS
Prix : 600 francs.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
BON ET FORT CAMION
S'adresser au bureau du journal.

PERRUQUES
DE TOUS STYLES.

M. FOURNIER, coiffeur, rue du Poits-Neuf, se charge de procurer, en location, pour la Cavalcade, des PERRUQUES de tous styles en prévenant huit jours à l'avance.

PRIX MODÉRÉS.

UN JEUNE HOMME, de seize ans, demande une place de valet de chambre.
S'adresser au bureau du journal.

TRAVESTISSEMENTS

LA MAISON GASNIER
Place de la Bilange,

Se charge de fournir TOUS COSTUMES pour CAVALCADE et BAL TRAVESTI, et prie de ne mettre aucun retard à commander ou à retenir les COSTUMES que l'on désirerait louer.

En vente chez tous les libraires :

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE
ET
DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE
DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)
Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LES CHRONIQUES SAUMUROISES
Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU
ET LES
ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR
Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

SOURDS ! ne vous désolerez plus, adressez-vous à M. Ramognino, qui, dans un but charitable, fait connaître gratuitement sa méthode, et bientôt vous entendrez, si vous n'êtes pas sourds de naissance ; plus de 4,000 guérisons obtenues, tant en Amérique, en Italie et en France, ont valu à l'auteur 4 médailles d'or. — Extrait de quelques cures : M^{me} Marie LAVIALLE, à Pompadour (Corrèze), a été guérie d'une surdité de 7 ans ; M. SENEQUIER, à la Môle (Var), d'une de 30 ans ; M. VINCENT, épicière, à Sotteville-les-Rouen, d'une de 13 ans ; M. MORAND, à Istres, d'une de 15 ans, etc. — S'adresser franco à M. Ramognino, Docteur de l'Université américaine, à Marseille.

IL FAUT LIRE
DANS LE
JOURNAL DU DIMANCHE
RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Qui paraît toutes les Semaines
LE COMBAT DE LA VIE
Par HENRI RIVIÈRE.
SUIVI DE
LES AVENTURES de SATURNIN FICHET
Par FRÉDÉRIC SOULIÉ.

10^e LE NUMÉRO DE 16 PAGES IN-4^e ABONNEMENTS :
PARIS : 1 an, 6 fr. ; 6 mois, 3 fr.
DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 8 fr. 50.

NOTA. — La collection se compose actuellement de 48 volumes contenant les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 41, à PARIS.

Saumur, imprimerie P. GODET.

11 et 13, Rue Saint-Jean

PHARMACIE NORMANDINE SAUMUR

Cet Etablissement, qui ne date pas d'hier et qui par conséquent n'a plus à faire ses preuves, se recommande, non seulement par la MODICITE DE SES PRIX, mais encore par la HAUTE QUALITE de ses Produits, ce qu'on doit toujours considérer, en pharmacie surtout.

M. NORMANDINE tient également la DROGUERIE, l'HERBORISTERIE et les PRODUITS CHIMIQUES.

On trouve chez lui certains gros articles, tels que Borax, Chlorure de Chaux, Eau de Javelle, Acide tartrique, Colle de poisson, etc., à des prix excessifs de bon marché.

Spécialité d'Articles en caoutchouc, grand choix de Bandages, Biberons, depuis 50 centimes, Bas à varices, depuis 4 fr. 50.

Dépositaire spécial des Eaux de Vals, Gazost et des Eaux du Syndicat Médical.

Grand dépôt de Sangsues, 4^e choix (0,25 pièce).

Un RABAIS de 10 0/0 AU MOINS est fait sur toutes les Spécialités Pharmaceutiques.

NOTA. — Toutes les spécialités sont garanties authentiques.